



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 41 - mars 2003

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B
1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127
1000 Lausanne 19
paraît 4 à 6 x l'an

Merci et Bravo !

Plus de 300 collègues se sont déplacés, le mercredi 12 février, à l'aula des Cèdres de la HEP-VD, pour prendre acte et donner décharge aux négociateurs des résultats obtenus dans la deuxième phase de négociations pour l'application au secteur de l'enseignement de la nouvelle loi sur le personnel.

Belle unanimité (ou peu s'en faut) pour soutenir le paquet final de ces négociations et estimer qu'un résultat équilibré avait pu être obtenu.

Majorité également pour réaffirmer, à quelques semaines du débat parlementaire sur le postulat du député Pierre-Yves Rapaz, la position de l'Assemblée des délégué-es de l'automne 2001: 25 périodes pour tous et revalorisation salariale des breveté-es !

Le comité est maintenant porteur des décisions de l'assemblée.

A la délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel, il a déjà fait part du soutien de la SPV au paquet final des négociations sur la Lpers et prendra langue avec les députés quand il s'agira de traduire en texte légaux les dispositions négociées avec Mme A.-C. Lyon et M. P. Broulis.

Plus que jamais, la force de la SPV est reconnue. Dans les établissements, au DFJ, mais aussi par le Conseil d'Etat et le parlement cantonal.

Il ne convient pas pour autant de mollir. Les passagers clandestins sont nombreux, qui «profitent» de l'action des associations professionnelles d'enseignants, sans y apporter leur écot.

Forte de ses 3000 membres, la SPV est solide et ne craint pas pour son avenir. Mais, nous devons constater que le travail à temps partiel conduit certain-es à la démobilisation syndicale. De plus, ces prochaines années, de nombreux collègues vont quitter la profession en faisant valoir leur droit à la retraite.

Il s'agit donc, encore et toujours, de faire connaître l'action de la SPV. Les permanents, le comité cantonal et les comités d'association s'y emploient journellement. Pourtant, c'est d'abord sur les membres qu'il faut compter pour recruter dans les établissements. Au-delà d'un désir informel, c'est une requête forte que je vous transmets aujourd'hui.

Dans quelques mois, une rude bataille va opposer les tenants du retour des notes et ceux qui estiment que l'on doit passer l'épaule, dépasser les conflits stériles et combattre pour une école toujours plus performante, plus juste et plus efficace.

Ce débat doit être mené à l'interne et la SPV devra se positionner de façon claire et argumentée.

Pour ce faire, nous devons être unis, mais d'abord nombreux.

300 collègues réunis pour discuter de conditions statutaires, c'est un succès dont nous vous félicitons.

Mais, dans quelques mois, c'est du double que nous aurons besoin pour débattre de pédagogie et affirmer clairement la position de la SPV sur l'initiative libérale sur les notes.

D'ores et déjà nous comptons sur vous toutes et tous !

Jacques Daniélou
Président

Modifications salariales 2003

Eléments partiels d'information, pour plus de détails appelez le secrétariat SPV

Modifications du traitement au 01. 01. 03

Indexation au coût de la vie

Le Conseil d'Etat a pris la décision d'indexer les salaires bruts de 1,2 % au premier janvier 2003.

Augmentation annuelle

Aux nouveaux collègues, nous rappelons qu'il faut avoir travaillé au minimum 6 mois à l'Etat pour bénéficier de cette augmentation.

Elle est accordée à tous les fonctionnaires jusqu'au salaire maximum de la classe finale de leur fonction. (cf. ci-contre).

Ces annuités ont fortement diminué, conséquence de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel.

Allocations familiales

- 1'600.-- frs à la naissance;
- 160.-- frs mensuel, par enfant jusqu'à 16 ans;
- 215.-- frs mensuel, par enfant, en formation, jusqu'à 25 ans;
- 190.-- frs mensuel, par enfant, dès le troisième enfant.

Assurance chômage

La part de cotisation de l'employé a diminué de 0,25 %, elle est dorénavant de 1,25%

Toute personne dont le taux d'activité est inférieur à 19% d'un "plein temps" doit s'assurer elle-même contre les accidents non-professionnels.

Caisse de pensions

2 conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel :

- ▣ la part de cotisation de l'employé a augmenté de 1%;
- ▣ la déduction de coordination est différenciée, en fonction du salaire annuel brut. Le minimum est de 12660.-- pour atteindre un maximum de 18'990.-- lorsque le traitement brut dépasse 75'960.--.

Afin de ne léser aucun collaborateur de l'Etat, le traitement cotisant est garanti au montant de 2002 au minimum.

La CPEV est garante de cette comptabilité complexe, qui concerne principalement les collègues dont les salaires dépassaient environ 70'000 frs en 2002.

Extrait de l'échelle des traitements 2003		
Classes	minimum	maximum
11	47'360.-	62'825.-
12	48'938.-	65'288.-
13	50'516.-	67'853.-
14	52'297.-	70'517.-
15	54'088.-	73'281.-
16	55'884.-	75'782.-
17	57'803.-	78'753.-
18	59'597.-	81'844.-
19	61'390.-	85'056.-
20	63'308.-	88'398.-
21	65'140.-	91'865.-
22	66'987.-	95'473.-
23	68'962.-	99'191.-
24	70'806.-	103'028.-
25	72'659.-	107'024.-
26	74'263.-	111'175.-
27	76'233.-	115'491.-
28	78'196.-	119'976.-
Classes	Augmentation annuelle	
11	967.-	
12	1'022.-	
13	1'084.-	
14	1'139.-	
15	1'200.-	
16	1'244.-	
17	1'309.-	
18	1'390.-	
19	1'479.-	
20	1'568.-	
21	1'670.-	
22	1'780.-	
23	1'889.-	
24	2'014.-	
25	2'148.-	
26	2'307.-	
27	2'454.-	
28	2'611.-	

Etre membre de la Société pédagogique vaudoise

Pour mémoire, chaque membre actif SPV est inscrit d'office dans l'association (liste ci-dessous) dont le travail correspond au plus près de son activité professionnelle. Si vous avez changé de discipline ou de secteur d'enseignement et que vous recevez des informations qui ne vous concernent plus directement, écrivez à la SPV afin de demander à être inscrit dans une autre association. Vous pouvez aussi faire partie de plusieurs associations. Dans ce cas, vous n'avez la possibilité d'être membre actif avec voix décisionnelle que dans une seule d'entre elles !

Pour rappel, votre appartenance à la SPV est un signe de solidarité et d'engagement pour la défense de notre profession, tout en vous permettant d'en retirer des avantages personnels.

Ces avantages sont de deux ordres : le premier est de pouvoir participer activement à toute réflexion pédagogique, professionnelle et syndicale en lien avec l'Ecole et le statut d'enseignant.

Le second est de pouvoir bénéficier d'un soutien en cas de difficultés professionnelles, de santé ou financières. Le secrétariat tâche de répondre au mieux aux demandes multiples dans les meilleurs délais. N'oubliez pas qu'en cas de maladie ou d'accident invalidant sur une longue durée, le Fonds de Secours de la SPV verse une rente complémentaire au salaire (80%) et à la rente de la CPEV, lorsque l'Etat cesse de verser un salaire. Il s'agit d'une forme d'assurance perte de gain limitée à un maximum de 1'000 frs par mois.

Encouragez les collègues à rejoindre "Votre" SPV !

Noms des associations et de leurs présidentes, présidents

- Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle Initial "AVECIN"
 Madame Monique CAPT, Aloys Fauquez 53, 1018 LAUSANNE 021.648.37.75
 moniquecapt@hotmail.com

- Association vaudoise des maîtres de classes primaires "AVMP"
 Monsieur Yves FROIDEVAUX, Rte de St-Cergue 83, 1260 NYON 022.361.84.50
 yvesfr@vtx.ch

- Association vaudoise des enseignants du secondaire I "Les 5-9"
 Monsieur Edouard MONTAGRIN, Rte de la Croix d'Or, 1083 MEZIERES 021.903.22.30

- Association vaudoise des maîtres de classes de développement "AVMD"
 Monsieur Jacques CUTTELOD, Le Jordil, 1173 FECHY 021.808.77.12
 jcuttelod@dplanet.ch

- Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé "AVMES"
 Monsieur René BLIND, 1406 CRONAY 024.425.51.69
 r.blind@bluemail.ch

- Association vaudoise des maîtresses d'activités créatrices sur textiles "AVMACT"
 Madame Madeleine JAQUET, Ch. du Bochet 5, 1802 CORSEAUX 021.921.87.60
 jaquet.chamade@bluwin.ch

- Association vaudoise des maîtres de travaux manuels "AVMTM"
 Madame Claudine BONZON, 1425 ONNENS 024.436.13.61
 claudinebonzon@bluwin.ch

- Association vaudoise d'éducation physique scolaire "AVEPS"
 Monsieur Florian ETTER, Petit-Clos 2, 1009 PULLY 021.729.07.59
 flo_etter@yahoo.fr

- Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique,
 méthode Jaques-Dalcroze "SVASPRYJAD"
 Madame Marie-Claude REYMONDIN, En Chabiez, 1148 L'ISLE 021.864.31.88
 fmcl.reymondin@bluwin.ch

Vade Maecum sur la nouvelle loi du personnel

Suite aux importantes modifications des conditions de travail, du statut du collaborateur et des nouveaux droits issus de la loi sur le personnel, la SPV a décidé de créer un document résumant ce qui concerne et intéresse le plus les enseignants. Il est à la disposition des membres SPV qui le désirent. Pour l'obtenir, il suffit d'écrire au secrétariat, il vous sera envoyé gratuitement. Le document sera publié lorsque les décisions seront avalisées par le Conseil d'Etat ou le parlement durant ce printemps.

22 novembre 2003, Neuchâtel : 40ème congrès du SER "Foire" pédagogique : Appel aux membres !

Le 40ème congrès du SER proposera aux participant-e-s un espace de « foire » présentant des démarches pédagogiques générées par un projet de formation, une bourse aux idées, des moyens d'enseignement conçus par les collègues, ainsi que des présentations de pratiques, d'activités ou d'organisation scolaire pouvant aider ou inspirer chacune et chacun.

Dans la perspective de cette « foire » aux pratiques pédagogiques que proposera le congrès, le groupe d'organisation lance un appel pour qu'on lui fasse connaître des contributions possibles. Merci de lui communiquer toutes les **IDEES, PRATIQUES, ACTIVITES, DEMARCHES, MOYENS D'ENSEIGNEMENT, ORGANISATIONS, RECETTES, STRATEGIES D'APPRENTISSAGE...** (pas forcément innovants ni spectaculaires) qui pourraient être montrés, exposés, expliqués aux collègues dans la partie foire-exposition du 40ème congrès des enseignants romands.

Contacts: Secrétariat de la SPV

Ne pas vendre la peau de l'ours...

Certains appels téléphoniques nous laissent à penser que des directeurs auraient lancé des explorations sauvages de l'entretien d'appréciation !

Nous rappelons qu'à ce stade, l'entretien d'appréciation, au sens de la Lpers, n'est pas entré en vigueur dans le secteur de l'enseignement et que tout doit encore être négocié.

A ce propos, rappelons que l'entretien d'appréciation a pour objet l'évaluation de la qualité du travail. Rien de moins, mais rien de plus. La gestion du personnel appartient à un autre champ. Ainsi, lier l'entretien d'appréciation à un éventuel blocage du salaire est non seulement de la mauvaise foi, il s'agit simplement d'une erreur crasse de management !

Dan

Gest-Union S.A.

Le nouveau courtier en assurances, au service des membres de la SPV depuis le 1^{er} novembre 2002, a dû faire face à une avalanche de demandes suite à la proposition faite de rejoindre la nouvelle collective d'assurance-maladie "Progrès". Plus de 1000 d'entre vous avaient téléphoné pour demander des informations et des propositions de contrats; il est évident que gérer autant de demandes en trois semaines ne peut pas se faire sans quelques couacs. La SPV espère néanmoins que chacun a été satisfait des réponses apportées, dans le cas contraire, le secrétaire général est intéressé à recevoir vos critiques afin d'améliorer la prestation de ce nouveau partenaire.

En tant que membre SPV vous bénéficiez gracieusement des conseils de Gest-Union et ceci dans tous les domaines d'assurances. *Tél : 0848 882 884, mentionnez que vous êtes membre de la SPV.*